

projet de loi en question est adopté, il ne servira pas de modèle. Beaucoup de députés insisteront pour que les deux principales provinces du pays ne créent pas des précédents pour la vente et les subventions en ce qui concerne les produits agricoles ailleurs au Canada. La signature et l'approbation d'un accord par le gouvernement doit être précédée d'une négociation avec toutes les provinces intéressées.

Je ne crois pas que ce soit suffisant. Je sais qu'il y a des difficultés. J'entretiens de sérieuses réserves au sujet des paroles du ministre quant à un accord de principe intervenu entre les deux plus grandes provinces et le gouvernement fédéral et qu'en temps et lieu peut-être d'autres provinces décideront-elles d'adhérer à ce même accord ou à un autre. Avant-hier, un producteur de crème de ma province m'a demandé des renseignements sur ces déductions. Nombreuses sont les personnes qui dépendent de cette politique pour leur subsistance et j'espère qu'on songera sérieusement au cas des producteurs des autres provinces. Même si les deux provinces qui ont signé l'accord représentent 80 p. 100 des producteurs, les autres 20 p. 100 sont tout aussi importants pour nombre de fermiers.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter assez brièvement la déclaration que vient de faire l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson). Au fait, j'attendais cette déclaration depuis un certain nombre de semaines.

Je souhaitais que l'on procède à des changements dans le domaine de la perception. On change de percepteurs, en somme, puisque ce ne sera plus la Commission canadienne du lait qui fera la perception, mais bien les offices, les organismes de producteurs.

On avait également souhaité des améliorations au niveau des prix.

Depuis trois ans, l'industrie laitière a fait l'objet de nombreuses discussions entre les producteurs, d'une part, et le gouvernement, d'autre part. Il s'agit non seulement du gouvernement actuel, mais des gouvernements qui l'ont précédé, ainsi que des gouvernements provinciaux.

Cette importante industrie a également fait couler beaucoup d'encre. Nous avons enduré longtemps les écrits de certains journalistes, dont M. Jean Simoneau, de *La Tribune* de Sherbrooke, qui se permettait de faire des déclarations avant que la Chambre en prenne connaissance, ce qui est tout à fait contraire au Règlement. Ce même personnage nous a massacrés, nous, les députés fédéraux. On nous a traînés dans les rues, en nous montrant comme des pourceaux, comme des animaux sans tête lors de la manifestation qui a eu lieu à Sherbrooke. Dieu sait, pourtant, combien nous avons travaillé sérieusement en vue d'améliorer le sort des producteurs de lait industriel. Nous avons travaillé fort pour que certains règlements soient adoptés, pour que la loi soit améliorée, pour que le domaine de la consommation soit étendu où c'est possible. On ne semble pas comprendre les efforts que nous avons déployés en vue d'améliorer la situation.

Monsieur l'Orateur, l'industrie laitière est vitale pour la province de Québec, même si un grand nombre de cultivateurs, des milliers, en fait, ont été forcés de l'abandonner, à cause d'un manque de revenu. Nous espé-

rons, aujourd'hui, l'annonce d'une amélioration dans le domaine des prix.

Je me souviens que le comité de l'Agriculture a étudié pendant plusieurs semaines cette importante question de l'industrie laitière. Nous avons entendu des témoins compétents. Des mémoires sérieux ont été présentés, et des suggestions intéressantes, que nous pourrions mettre en pratique, ont été faites. On a tout mis cela de côté, on a laissé passer le temps en pensant que les choses s'arrangeraient, si bien qu'à un moment donné, les uns après les autres, les petits producteurs ont abandonné leur production.

Nos organisations, nos producteurs de lait industriel avaient pris un engagement, celui de diminuer leur production, même si les besoins des consommateurs du pays sont plus grands. Étant donné que la consommation est limitée au pouvoir d'achat de la masse, la demande est moins forte. Alors, à grand-peine et à contre-cœur, nos producteurs ont accepté de diminuer leur production pour la mettre au niveau du pouvoir d'achat de la masse et des possibilités du marché. A ce moment-là, nous avions obtenu la promesse que si nous pouvions diminuer cette production, l'amener au niveau suggéré, que les prix seraient sensiblement améliorés.

Or, dans sa déclaration, le ministre dit que l'entente signée aujourd'hui même prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1970. A mon avis, il aurait été possible,—et j'en fais la demande parce qu'il en est encore temps—étant donné les améliorations dans le domaine des exportations, la diminution de la production, de décréter que cette nouvelle politique s'appliquait à compter du 1<sup>er</sup> avril 1970. Cela aurait couvert toute l'année laitière 1970-1971 et aurait permis des améliorations sensibles au niveau du revenu, de même qu'une «pénalisation» moins considérable pour ceux qui avaient des excédents.

A tout événement, je demande au ministre de l'Agriculture de continuer à travailler en vue d'apporter des améliorations pour que les quelques producteurs qui n'ont pas encore abandonné leur production touchent un revenu plus considérable, ce à quoi ils ont droit. Je le demande avec vigueur, parce que je connais cette situation. Tous les jours, je reçois, à mon bureau, des lettres de citoyens me demandant de faire l'impossible pour tâcher de faire améliorer la situation.

Je voudrais—ce n'est pas dans mes habitudes—faire une petite parenthèse, monsieur l'Orateur, si vous me le permettez...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant que l'honorable député n'entreprenne de faire sa parenthèse, je me permets de lui rappeler les dispositions du Règlement qui indiquent que les commentaires faits par le représentant d'un parti, à la suite d'une déclaration ministérielle, doivent être brefs. L'honorable député a commencé ses remarques en disant qu'il ferait des commentaires assez brefs. Dès ce moment, il indiquait qu'il dépasserait peut-être les limites du Règlement. Je l'inviterais à en venir à sa conclusion aussitôt que possible.

**M. Lambert (Bellechasse):** Merci, monsieur l'Orateur. Habituellement, je vous écoute avec beaucoup de fidélité et je vais vous écouter encore aujourd'hui. Je suis respectueux du Règlement.

La parenthèse est la suivante, et je la fais sans malice. Il arrive que des députés de mon parti représentent des circonscriptions rurales. Certains organisateurs, avec ou